

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 13-112-1906 nommant M, Pillias, administrateur-adjoint des Colonies : hors cadres juge suppléant près Le tribunal du 1er degré.

n° 13-112-1906

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
27 février 1906

Numéro JO  
n° 112 du 01/03/1906

Date du numéro  
1 mars 1906

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et Dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu de décret du 4 février 1904 réorganisant le service de la Justice à la Côte Française des Somalis

**Vu**le départ de M. Antonetti, juge suppléant au tribunal du 1er degré, appelé à continuer ses services dans une autre colonie;

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, M. Pillias, Georges, administrateur-adjoint des Colonies, hors cadres, est nommé Juge suppléant, près le tribunal du premier degré, en remplacement de M. Antonetti, appelé à continuer ses services dans une autre colonie. Il aura droit en cette qualité. l'indemnité prévue au

Chapitre 5, art. 1er § 1 du budget de l'exercice en cours.

#### Art. 2

La présente décision, qui aura son effet à compter du 26 février 1906. sera curegistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé :

**ORMIERES**